



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04_2024

No 29-2024 – Séance du 24 septembre 2024

Comptes 2023 – Précisions suite aux questions posées lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2024

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

A l'examen des comptes 2023 (Préavis 16-2024 relatif au rapport de gestion et aux comptes 2023), lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2024, certaines questions étaient restées en suspens.

Nous vous prions de trouver les réponses ci-dessous :

Préavis municipal

1.5 Personnel communal

M. Philippe Volet, PLR

*Combien y-a-t-il d'apprentis ? (page 13 du préavis)
Il y avait 5 apprentis au 31 décembre 2023*

M. Philippe Volet, PLR

Déchets – Les ETP n'évoluent pas mais il y a par contre un delta de CHF 100'000.- soit une hausse de 35%. M. Volet aimerait savoir s'il y a une coquille dans cette page.

Le budget ne comprenait pas un collaborateur à un taux d'activité de 50% (budgétisé dans la division 43000). Les salaires effectifs ont quant à eux été correctement imputés), comme indiqué à la page 68 du fascicule des comptes.

2.1 Service des finances

M. Philippe Volet, PLR

Est-ce que la situation qui impactait la facturation a été résorbée ou est-ce toujours d'actualité ?

Si toutes les facturations 2022 et 2023 sont terminées, le problème de la facturation est à nouveau d'actualité. En effet, la révision des règlements sur la distribution de l'eau potable et l'évaluation des eaux polluées et non polluées, ont nécessité une mise à niveau des logiciels liés à la facturation des taxes y référentes.

A noter que le Service des finances a dû enregistrer un départ au 30 juin 2024 et que le poste ne sera repourvu que le 1^{er} octobre.

M. Claude Schwab, PS et Allié.e.s

M. Schwab demande si le travail de gestion des salaires d'entités tierces est refacturé au moins au prix coutant aux différentes entités.

Le travail du Service des finances est facturé sur la base de forfait pour la majeure partie de ces entités. Une réflexion sera entamée entre les parties afin de couvrir les coûts.

M. Claude Schwab, PS et Allié.e.s

Coopérative des Pléiades – Quel est le contrôle de la Commune sur cette entité ?

M. Gérald Gygli, municipal, représente la Commune à la Coopérative des Pléiades. Les comptes sont révisés par une fiduciaire.

Comptes 2023

Service des forêts

Questions de M. Pascal Viénet, Gdl

Compte 32000.4355.10 - Gestion du bois de feu dans la commune

En 2023, le Service des forêts a reçu des commandes pour un total de 865 stères de bois de feu. Toutefois, il est important de noter que cette quantité ne reflète pas l'ensemble des livraisons et facturations effectives de 2023. En effet, 158 stères ont été livrés en 2024, qui avaient été préalablement commandées en 2023 ; cela concerne environ 80 clients.

Afin de garantir une gestion efficace et durable de nos ressources, la Municipalité, sur proposition du Service des forêts, a décidé de limiter la production de bois de feu à 900 stères par année, ce qui avait été communiqué au Conseil communal. Cette décision a été motivée par les possibilités annuelles de coupe d'une part et, par les coûts élevés associés à la production du bois de feu, d'autre part. Nous avons ainsi restreint cette quantité pour répondre exclusivement à la demande de la population de la Commune de Blonay – Saint-Légier.

En ce qui concerne nos employés, environ 40 d'entre eux bénéficient d'un tarif préférentiel, à 100 CHF le stère, au lieu de 150 CHF/stère en moyenne. De plus, quelques stères (entre 10 et 20) ont été livrés à divers bâtiments communaux, tels que le Chalet des Pautex, le Refuge de Praz-Hier et celui de la Cergne. Nous avons également mis en place des lots pour les lots des sociétés locales.

En 2022, la Commune avait livré approximativement un total de 1'050 stères, un chiffre qui incluait du bois acheté ailleurs pour répondre à une demande croissante provenant de toute la région. Il est devenu nécessaire de réguler la vente de bois de feu afin de mieux satisfaire les besoins de notre Commune, tout en maîtrisant les coûts. Après une analyse approfondie, la Municipalité a décidé de se concentrer sur le bois provenant de nos propres ressources.

Il est à noter que si nous achetons du bois à l'extérieur pour le revendre, l'ensemble de notre service serait soumis à la TVA, ce qui n'est actuellement pas le cas, puisque nous fournissons uniquement la matière première issue de nos forêts. L'année 2022 a été une période de transition pour la gestion du bois de feu, suite à la fusion, et 2023 a vu l'établissement de pratiques claires et stables en matière de suivi, de prix, de livraisons et d'ayants-droits.

La production de bois de feu est un service à la population que la Municipalité souhaite maintenir, en correspondance avec notre capacité de production, qui dépend également du martelage effectué en amont. Nous visons ainsi un objectif de 900 stères par année pour assurer un approvisionnement avec une charge financière et de travail acceptables, tout en répondant aux attentes de notre population.

Compte 32000.4356.00 Travaux forestiers

Pour rappel, les budgets 2022 avaient été établis séparément par les deux Communes de Blonay et de St-Légier - La Chiésaz, avant la fusion. Il y avait une diversité de modes de fonctionnement qui reflétaient les spécificités de chacune des Communes.

Par exemple, nous pouvons souligner qu'un contrat d'entretien du patrimoine arboré du Château d'Hauteville, qui avait été négocié avant la fusion, a pris fin en 2022. Cet entretien était financé par une entité privée pour un montant de 25'000 CHF. Ou encore, des travaux pour le Canton de Vaud ont été réalisés pour un montant de 22'000 CHF.

Concernant les travaux liés aux conventions passées avec des entités privées, il convient de noter que ces contrats n'ont pas été renouvelés à leur échéance. Ils ont été transférés au Groupement forestier de la Veveyse. Cette décision a été prise afin de respecter le marché et d'éviter de faire concurrence aux entreprises privées, favorisant ainsi un climat de coopération et de complémentarité.

Le Service des forêts n'intervient chez des privés que dans des cas d'urgence liés à la sécurité.

Compte 32000.4355.20 Ventes de bois d'énergie

Avant la fusion, dans le cadre de la collaboration entre le Groupe E et la Commune de St-Légier - La Chiésaz concernant la centrale de chauffe de St-Légier, il fallait acquérir du bois d'ailleurs pour répondre à la demande de la vente de plaquettes fabriquées à partir de bois.

Il est à relever qu'avec les possibilités de coupe autorisées par le plan de gestion cantonal, il s'avère difficile de garantir simultanément l'approvisionnement en bois de feu, en bois de service et en bois à des fins énergétiques.

Aujourd'hui, la gestion des plaquettes à travers le Groupement forestier de la Veveyse s'avère être la plus efficace pour valoriser cette matière première précieuse.

Pour résumer, avec une possibilité de coupe de 3'600 m³ par année sur notre territoire communal, il est évident qu'il est complexe d'optimiser l'approvisionnement en bois de feu, de service et de bois énergie. Pour répondre aux besoins de 900 stères de bois de feu, environ 675 m³ de bois rond sont requis. De plus, pour alimenter les chaudières de Blonay et de St-Légier, qui nécessitent annuellement 7'000 m³ de plaquettes, nous devrions disposer de 2'800 m³ de bois brut. Ainsi, même si nous ne produisons pas de bois de feu et de bois de service, nous n'aurions pas assez de possibilité annuelle de coupe de bois pour répondre aux besoins de nos chaudières.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

Blonay, le 24 septembre 2024

Délégation municipale : Mmes Sarah Lisé et Laura Ferilli, municipales

Copie : Bureau du Conseil communal – Service des finances – Administration générale